

vers à bien transmettre pour le patron et non suivre ses œuvres.

Il existe aussi une coalition appartenant au Saint-François-de-Sales, qui détermine la partie toute les œuvres.

Autres exemples dans d'autres départements :

Dans le tissage de M. Gradeloux, près de Bourgoin (Isère) placé sous la direction des soins, fonctionnement confession, communion, prières, ligatures — toutes ce que nous avons dû faire fonctionner en mains étrangères.

A Thizy (Rhône), la Réserve, où nous signalons des faits analogues de pression religieuse.

#### Complications

De tous ces faits, de toutes ces agitations patrouilles et clerciales que nous venons d'indiquer et à une des encore serait-il facile d'en indiquer ! Il est des conclusions à tirer.

La première, c'est l'absence de la liberté ouvrière, confisquée par le patronat. La liberté, c'est pour le salarié moderne, celle d'enrichir le patrois de l'exploitation qu'il produit sur son salaire et de cultiver les conditions réelles que l'exploitant peut mettre à ses entrées ou à son maintien dans l'usine.

Le patronat, comme l'ancien seigneur féodal, dont le temps à l'époque moderne n'a pas été détruit, exerce toujours et vaillamment son droit sur les serfs de son atelier, les ouvriers, avec la complicité des libéraux, malgré l'armement du pouvoir spirituel et lui donne le droit d'imposer sa religion à ses ouvriers.

Une seconde conclusion, c'est la constipation de l'industrie, sociale et religieuse, auxquelles adossées aux usines remplacent maintenant l'exploitation de judeo-chrétiens, mais la séparation de l'église et de l'atelier, avec comme corollaire, des peines rigoureuses pour les patrons qui obligent leurs employés à des pratiques religieuses.

Il faut qu'enfin la liberté de connaissance ne soit plus un mythe, et que le plus petit précurseur à l'horizon n'ait plus le prétexte d'aller non seulement le bibliothèque, mais aussi le sang de son corps, mais encore la Jelotah catholique, au sanctuaire son avenir.

Alexandre ZEVARS.

#### Les votes de nos représentants

Voici comment se reportent les votes des députés de notre région dans les principaux scrutins de la saison de jadis :

1. Sur la résolution de MM. Guillemin et Bérard, appuyée par la commission du budget et soutenant le projet de gouvernement :

Oui voté pour : MM. Adam, Boudredot, Henry Cochin, Dassoussay, Danet, Fanier, Graux, Jeannet, Le Gassier, abbé Lemire, Loyer de Montalembert, Pichot, Ribot, Rose, Tauladier.

Tous les autres ont voté contre.

2. Sur la première partie de l'amendement Dron-Carpentier-Ribourg et Coget, impliquant la confiance au gouvernement :

Oui voté contre : MM. Adam, Boudredot, Henry Cochin, Dassoussay, Danet, Fanier, Graux, Jeannet, Le Gassier, abbé Lemire, Loyer de Montalembert, Pichot, Ribot, Rose, Tauladier.

Tous les autres ont voté pour.

3. Sur le sous-mesure pour l'assurance de Boissier-Maurice Faure, réservant l'examen de la déclaration globale et des bases de taxation : Oui voté contre : MM. Adam, Boudredot, Henry Cochin, Dassoussay, Danet, Fanier, Graux, Jeannet, Le Gassier, abbé Lemire, Loyer de Montalembert, Pichot, Ribot, Rose, Tauladier.

Tous les autres ont voté pour.

#### LES LIBERTÉS SYNDICALES

La commission parlementaire sur le travail qui examine actuellement la question des atteintes portées aux libertés syndicales a pris hier une des deux interrogatoires. Cette commission a été saisie, on le sait, du projet du gouvernement qui propose d'obliger les syndicats à se soumettre aux ordonnances édictées par les autorités.

Les syndicats sont intervenus, mais leur intervention n'a pas empêché le coup de projets.

Le résultat fut ramassé par la Mairie et la gendarmerie prévenue, a ouvert une enquête.

# DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

## M. REMPLER

Paris 28 mars.  
Renseignements pris, la nouvelle de la mort de M. Rempler se confirme.

Inutile de dire que cette nouvelle sonnante a mis en émoi la Palais de Justice.

## AU TRANSVAAL

Johannesburg 28 mars.

Le Standard étudie l'évolution au Transvaal et estime que l'on prépare quelque intrigue à Pretoria. Le Colonial Office doit savoir de quoi il s'agit.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis à la police et l'ordre a été donné de le faire sortir au plus vite.

Le journal, de fait, a été arrêté, mais il a été remis